

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 28
Pouvoirs : 5
Votants : 33

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 26/10/2018

Le 5 novembre 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Hubert BONNET (Pouvoir Béatrice GUERIN), Yann GALLAY (Pouvoir Claude TRASSARD), Olivier EYRAUD, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY, Michel RAYMOND (Pouvoir Isabelle ACHARD), Chantal NOEL, Dominique VIAL.

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERT.

OBJET : ECONOMIE – Aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement économique, rappelle que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, consacre les Régions comme autorités compétentes de plein droit en matière de développement économique à compter du 1^{er} janvier 2016 et désigne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme structures locales d'appui au développement économique. Les Régions sont donc seules compétentes pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises sur leur territoire.

Il rappelle que le Conseil communautaire a voté l'octroi d'une aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente par sa délibération du 27 novembre 2017 (N°2017 C 111) dans le cadre de la convention signée avec la Région permettant aux EPCI d'intervenir en aide auprès des entreprises selon le régime fixé dans le cadre du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation).

Ce dispositif est mobilisable au bénéfice des entreprises uniquement si la collectivité (EPCI), à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10 % (minimum) de l'assiette éligible, en complément de la Région qui apporte 20 % plafonné à 50 000 € de dépenses. La CCDSV a voté en 2018 un budget de 20 000 € d'aides potentielles aux commerces et aux petites entreprises.

Les dossiers de demande de subvention sont instruits par les chambres consulaires.

Le premier dossier étudié par la Chambre des métiers et de l'artisanat concerne le projet de l'entreprise Manahé Beauté, Institut de beauté, située à Beauregard. Il s'agit de reprendre le bail du commerce voisin dont les dirigeants font valoir leur droit à la retraite. L'institut est le seul existant sur la commune de Beauregard. L'objectif est de réaliser quatre nouvelles cabines et un bureau pour les consultations en diététique. Les travaux devraient démarrer en janvier 2019.

Le projet d'investissement consiste dans l'extension du local, dans la rénovation des vitrines, des équipements destinés à assurer la sécurité du local, des investissements d'économie d'énergie. Il permettra de plus la création d'un emploi.

Le montant d'investissement éligible retenu est de 90 570 €. L'aide de la Région sera d'un montant de 10 000 € sous réserve d'un cofinancement de 5 000 € par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER**, dans le cadre de l'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, le soutien du projet d'agrandissement et d'aménagement de l'Institut Manahé de Beauregard ;
- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre de l'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, une subvention pour un montant de 5 000 € à l'Institut Manahé.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2018.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

- 9 NOV. 2018

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20181105-2018C107-DE

A Trévoux, le 05/11/2018

**Le Président,
Bernard GRISON**

